



Le conseiller conjugal et familial, un humaniste

Si la création d'un premier organisme de conseil conjugal à Los Angeles date de 1930, qu'en est-il aujourd'hui de ce métier, dans notre pays ?

Vers le pluralisme

Le contexte sociétal de l'entre-deux-guerres opère un changement de l'opinion publique concernant les relations conjugales, les rôles traditionnels de la famille et la sexualité.

Difficultés conjugales, contrôle des naissances sont à l'origine des premiers centres de consultations conjugales, plutôt chrétiens et des centres de planning familial à vocation médicale, plutôt laïques. La bonne volonté ne suffisant pas, les deux mouvements fondent des écoles privées pour former de futurs conseillers conjugaux.

Plus tard, le conseil d'administration de la Ligue des Familles confronte chrétiens et laïques, les incitant à partager leurs expériences et à fonder ensemble des centres pluralistes. En 1974, afin d'œuvrer pour la reconnaissance et le statut des conseillers conjugaux et familiaux, l'**Union Professionnelle des Conseillers Conjugaux et Familiaux** (UPCCF) voit le jour.

Le titre de Conseiller conjugal et familial (CCF) est protégé. En effet, depuis 2001, la formation de CCF est organisée en cours de promotion sociale niveau A1 et les candidats obtiennent un baccalauréat professionnalisant au bout de 3 ans et demi d'une formation théorique, méthodologique et pratique. Aujourd'hui, le CCF exerce en Centre de planning, mais aussi en institution, telles les

AMO (Aide en milieu ouvert) par exemple ou au sein de cabinets privés.

Savoir-faire et savoir-être

Psychologie, sociologie, éthique, philosophie, ethnopsychiatrie, anatomo-physiologie, droit, psychopathologie, sexologie sont les principales matières du cursus théorique de la formation de CCF. Du point de vue méthodologique, le CCF est formé à l'**approche humaniste** de Carl

« Le champ d'intervention du CCF concerne la famille dans sa globalité »

Rogers. Centrée sur la personne, celle-ci s'exprime par des notions de respect de la personne, de responsabilité, de liberté et d'authenticité. Il est question d'**alliance thérapeutique**, dont l'objectif est de favoriser l'expression du



senti, d'analyser avec le consultant son système d'interprétation et de l'aider à élargir son mode de vision et de pensées pour faire des choix de manière congruente, innovante et créative. L'**approche psychanalytique** des



conflits de couple permet au CCF de faire des hypothèses sur les enjeux implicites des crises conjugales et sur les systèmes dits « collusifs » à répétition. En fait, ce qui fait que le couple tourne en rond sans arriver à amorcer de changement vers un mieux vivre ensemble. Le CCF est également initié à l'**approche systémique**, afin d'observer le fonctionnement du groupe familial en matière de communication, de flexibilité des rôles, de gestion de l'espace, du temps ou des responsabilités, de valeurs transmises, d'adaptabilité de chacun au sein du système et de capacité du groupe à maintenir un équilibre relationnel.

Le champ d'intervention du CCF concerne donc la famille dans sa globalité. Il exerce des activités d'accueil, d'information, de prévention et d'animation relatives à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale. Il propose une relation d'aide verbale en face à face, dans un cadre soutenant, confidentiel et son écoute empathique est non-directive.

Cet accompagnement peut être individuel, en couple ou en groupe.

Enfin, le CCF respecte le code déontologique de sa profession et s'engage dans un processus de formation continue afin de mettre à jour et d'étoffer ses connaissances. Conscient des limites de son intervention, il relaye parfois ses consultants vers d'autres professionnels. Il échange avec ses pairs et se soumet à des supervisions individuelles ou collectives, car s'il est aussi son propre outil de travail, il est avant tout humain !



Sylvie Hock
Conseillère conjugale et familiale
Séance découverte gratuite
0474 13 11 92
www.cerclEDEPAROLEcreative.com